

RALLYE 24

1er Rallye National « 24 DORDOGNE PERIGORD »

30 et 31 Octobre 2026

Règlement particulier – VHC

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA



1er Rallye National « 24 DORDOGNE-PERIGORD »

NOTE IMPORTANTE AUX CONCURRENTS

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l' **ECURIE DORDOGNE-PERIGORD** a pu organiser pour vous cette **1ère édition du RALLYE NATIONAL 24 DORDOGNE-PERIGORD**.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE et les consignes de sécurité**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent. Suivez scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés prévus pour les reconnaissances.

En accord avec les services Préfectoraux et la Gendarmerie, et afin de respecter la tranquillité des riverains, la réglementation suivante sera appliquée :

Reconnaisances interdites de 12h00 à 13h00
Limitation à 50 km/h sur les routes des épreuves spéciales
Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites

Des reconnaissances seront organisées conformément à la réglementation Française des rallyes le :

Dimanche 25 Octobre 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
Vendredi 30 Octobre 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) seront appliquées aux contrevenants, sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement : tout repère, marque, affiche, panneau sont rigoureusement interdits. En accord avec les communes traversées par le rallye, les organisateurs se réservent le droit de limiter et de baliser le passage dans les cordes.

Nous comptons sur votre sportivité et votre courtoisie. De l'élégance de votre attitude et de votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie par avance de votre sportivité !

1er Rallye National « 24 DORDOGNE-PERIGORD »

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement et Ouverture des engagements : **Samedi 29 Août 2026 (sous réserve du permis d'organisation FFSA)**

Clôture des engagements : **Lundi 26 Octobre 2026 à minuit**

Parution du carnet d'itinéraire : **Dimanche 25 Octobre 2026 à 9h00 au bar « Le Brabant », 1, rue Jean Mermoz
24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**

Dates et heures des reconnaissances : **Dimanche 25 Octobre 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
Vendredi 30 Octobre 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00**

Vérifications administratives : **Vendredi 30 Octobre 2026 de 14h00 à 18h30 et Samedi 31 Octobre 2026 de 7h00
à 8h30 Espace Daniel Buffière 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**

Vérifications techniques : **Vendredi 30 Octobre 2026 de 14h00 à 19h00 et Samedi 31 Octobre 2026 de 7h00
à 9h00 aux Ateliers Municipaux 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**

Heure de mise en place du parc de départ : **Vendredi 30 Octobre 2026 à 14h30 Espace Daniel Buffière 24330
BASSILLAC ET AUBEROCHE**

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Vendredi 30 Octobre 2026 à 18h30 au PC Course Espace Daniel Buffière
24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**

Publication des équipages admis au départ : **Samedi 31 Octobre 2026 à 10h00 au PC Course Espace Daniel
Buffière 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**

Publication des heures et ordres de départ : **Samedi 31 Octobre 2026 à 10h00 au PC Course Espace Daniel
Buffière 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**

Briefing des pilotes prioritaires le : **Ecrit remis lors des vérifications administratives**

Départ du rallye : **Samedi 31 Octobre 2026 à 11h30 (1ère voiture), Parc Fermé, Espace Daniel Buffière 24330
BASSILLAC ET AUBEROCHE**

Arrivée du rallye : **Samedi 31 Octobre 2026, Parc Fermé, Espace Daniel Buffière 24330 BASSILLAC ET .
AUBEROCHE**

Vérification finale : **Samedi 31 Octobre 2026, GARAGE BOULAZAC AUTO – ZI LANDRY – 36, Rue Alfred Nobel –
24750 BOULAZAC**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Parc de stationnement des remorques : **Parking obligatoire pour les remorques : Société Périgord Jardins,
Impasse Pierre Clostermann 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE**

Publication des résultats du rallye : **Samedi 31 Octobre 2026, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
en parc fermé. Il sera affiché au PC Course
Les ordres et heures de départ ainsi que les résultats seront publiés sur
RALLYEGO**

Remise des prix : **Samedi 17 Octobre 2026 à l'entrée du Parc Fermé Final, Espace Daniel Buffière 24330
BASSILLAC ET AUBEROCHE**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des 4 couleurs du Périgord organise, en qualité d'organisateur administratif et l'Ecurie Dordogne Périgord en qualité d'organisateur technique, les 30 et 31 Octobre 2026 une épreuve dénommée :

1er RALLYE NATIONAL « 24 DORDOGNE-PERIGORD »

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le ...(*date*)..... sous le numéro ...(*numéro*)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(*numéro*)... en date du ...(*date*).....

Comité d'Organisation

Vice Président : **LAROQUE Alexandre**

Membres : **REBIERE Philippe, LAUSEILLE Nicolas, LEMBLE Claude, MARSAC Gilles, MOMMEJA Jean Luc, LAROQUE Virginie, BOUTY Odile**

Secrétariat du Rallye :

**Chez Mme BOUTY Odile
2 Rue des Eglantines – 24750 TRELISSAC
06.24.60.68.36
bouty.odile@neuf.fr**

Permanence du Rallye le jour de l'épreuve : **Espace Daniel Buffière, 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE
Le Vendredi 30 Octobre 2026 de 8h30 à 20h00
Le Samedi 31 Octobre 2026 de 7h00 à la fin de la manifestation**

Organisateur technique

Nom : **ASSOCIATION ECURIE DORDOGNE PERIGORD**

Adresse : **390 Route du gué rede 24330 Bassillac et Auberoche**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS.....

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Mme FOURCADE Annie.....Licence n°15323
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Mr COMBE Robert.....Licence n°11108
	Mr BLUTEAU Daniel.....Licence n°2974
Directeur de Course	Mr DESMOULINS Roger.....Licence n°4799
Directeur de Course Adjoints PC ES 1-3-5	Mme PERROT Elisabeth.....Licence n°6567
Directeur de Course Adjoints PC ES 2-4-6	Mme RENOU Isabelle.....Licence n°136518
Direction de Course ES 1-3-5	Mr PAINVIN Dominique.....Licence n°7706
Direction de Course ES 2-4-6	Mr RAYMOND Jean Pierre.....Licence n°12215
Adjoint Direction de Course ES 1-3-5	Mr PERARNAUD Loïc.....Licence n°250064
Adjoint Direction de Course ES 2-4-6	Mr PERROT José.....Licence n°6570
Commissaire Technique responsable	Mr LARQUEY Serge.....Licence n°8454

1er Rallye National « 24 DORDOGNE-PERIGORD »

Commissaire Technique adjoints	Mr FOURCADE Alexandre.....Licence n°28760
--------------------------------	---

Chargé des relations avec les concurrents	Mr FOURCADE Jean François.....Licence n°8460 Mr JEAN Philippe.....Licence n°22816 Mr BLANC Michel.....Licence n°20772
Chronométrateur et Classement PC	Mme DESMOULINS Colette.....Licence n°48058 Mme BOUGEOIS Monique.....Licence n°132559

1.2P. ELIGIBILITE 24 DORDOGNE-PERIGORD

Le 1er Rallye National « 24 Dordogne-Périgord » compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2027 avec Coefficient 3
- Le Championnat de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2027
- Le Challenge des Commissaires de la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud 2026

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront un accusé de réception d'engagement par mail.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1.4P. Toute personne qui désire participer au 1er Rallye National « 24 Dordogne Périgord » doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 26 Octobre 2026 minuit.

PRIVILEGIER LES ENVOIS D'ENGAGEMENT PAR MAIL (bouty.odile@neuf.fr)

3.1.1.9P. Le nombre des engagés est fixé à 105 voitures maximum. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler le rallye si le nombre des engagés est inférieur à 50.

3.1.1.10P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 380 €
- avec la publicité facultative des organisateurs : 360 € pour les équipages 100% ASA des 4 couleurs
- avec la publicité facultative des organisateurs : 330 € pour les équipages venant de plus de 200 kms (adresse pilote indiquée sur la licence)
- sans la publicité facultative des organisateurs : 760 € (x 2)

3.1.1.11P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les chèques devront être libellés à l'ordre de L'ECURIE DORDOGNE PERIGORD.

Pour être recevable, la demande d'engagement devra être intégralement et lisiblement complétée, [adresse mail comprise.](#)

En cas de forfait, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagement aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve.

1er Rallye National « 24 DORDOGNE-PERIGORD »

En cas de déclaration de forfait faite par ECRIT (mail identifié) avant le Lundi 26 Octobre 2026 à minuit, l'engagement sera intégralement remboursé. Au-delà de cette date, une retenue de 40% sera appliquée jusqu'au début des vérifications et la totalité sera encaissée passé ce dernier délai.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.1 VOITURES AUTORISEES

B. Rallyes nationaux et régionaux

Sont autorisées les voitures des groupes F-RC1*, F-RC2, F-RGT, F-RC3, F-RallyNat, F-RC4, F-RC5 et **F-RC6 et F-Rce** homologuées, à la date des vérifications techniques, qui correspondent aux prescriptions de l'Annexe J du Code Sportif International et aux prescriptions de la FFSA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance indiqué dans le Roadbook (Parking de l'aéroport de Bassillac et Auberoche) délimités par un CH d'entrée et un CH de Sortie.

Pour les véhicules Frce, une autorisation spéciale pour recharger les batteries Hors Zone assistance sera autorisée et fera l'objet d'un additif explicatif.

Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans le parc. La vitesse dans le parc d'assistance est limitée à 20 km/h. Des contrôles seront effectués.

Les remorques sont interdites dans le parc d'assistance et devront impérativement être stationnées à l'endroit prévu à cet effet : **SOCIETE PERIGORD JARDINS – Impasse Pierre Clostermann – 24330 BASSILLAC ET AUBEROCHE.**

Le Samedi 31 Octobre 2026 à partir de 7h00, jour de compétition, **les voitures de tourisme des accompagnants seront interdites d'accès dans l'enceinte du parc d'assistance.**

Au parc d'assistance, il est demandé aux concurrents :

- De tenir à proximité immédiate et de manière visible l'emplacement de chaque voiture de course **un extincteur** pour foyer A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans.
- De disposer sous chaque voiture de course **une bâche étanche et résistante aux hydrocarbures** d'une surface au moins égale à celle de la voiture.
- De disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance **une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures.**
- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

La pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée.

A partir du Samedi 31 Octobre 2026 10h30, aucune circulation ne sera tolérée dans le parc d'assistance, à l'exception des voitures de course, sous peine de pénalités.

4.7P. EXTINCTEURS

Les extincteurs installés conforme à la liste N° 16 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques jusqu'à la sortie du parc Fermé d'arrivée.

En cas de non-respect :

1er Rallye National « 24 DORDOGNE-PERIGORD »

Avant le départ du rallye : mise en conformité

Pendant le rallye :

- 1ère infraction infligée par les commissaires sportifs : 30 secondes de pénalité et mise en conformité,
- 2ème infraction infligée par les commissaires sportifs : disqualification.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et facultative de l'organisateur, ainsi que son emplacement, sera remise aux concurrents aux vérifications administratives. Des contrôles seront effectués dans le but de vérifier son bon positionnement sur la voiture (un plan de pose sera fourni).

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1er Rallye « 24 Dordogne Périgord » représente un parcours de 180 km.

Il est divisé en 1 étape de 3 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 88,500 km.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1.3.5 « ST PIERRE DE CHIGNAC – ST CREPIN D'AUBEROCHE »

ES 2.4.6 « BASSILLAC ET AUBEROCHE »

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conformément au règlement de la FFSA.

6.2.1. Dans tous les rallyes asphaltes, dans le but de limiter les nuisances, les concurrents et équipages auront l'obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route (notamment la vitesse et le bruit) et les prescriptions et interdictions suivantes :

- Le nombre de passages en reconnaissance est limité **à trois au maximum**.
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissance des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.

6.2.2. VEHICULES

- Autocollant avec la mention « Reconnaissance » et un numéro d'ordre (de préférence identique au numéro de course). Le port de cet autocollant sur les véhicules de reconnaissances est obligatoire. Il devra impérativement être retiré à l'issue des reconnaissances.

- Les concurrents devront fournir à l'organisateur l'identification formelle de leur véhicule de reconnaissances (modèle, couleur, immatriculation) pour obtenir leur Roadbook.

1er Rallye National « 24 DORDOGNE-PERIGORD »

- En cas de changement de véhicule pendant les reconnaissances, le concurrent devra au préalable en informer l'organisateur.

6.2.5P. Les reconnaissances auront lieu :

- Le Dimanche 25 Octobre 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 18h00
- Le Vendredi 30 Octobre 2026 de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 19h00

Afin de respecter la sécurité et la tranquillité des riverains, des contrôles permanents seront mis en place par l'organisateur.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.3.5 Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle. **Ce pointage pourra être effectué, équipage à bord.**

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

La remise des prix se déroulera le Samedi 31 Octobre 2026 à l'entrée du Parc Fermé Final.

Attention : Pas de gardiennage après l'ouverture du Parc Fermé le Samedi 31 Octobre 2026